

Guide pour la Formation à distance à l'intention de l'élève

Centre 
Frère-Moffet
Formation générale et professionnelle

Centre l'Envol



Mis à jour à Ville-Marie, le 19 mai 2021

Inspiré du guide réalisé par le Centre de Formation Le Macadam

Présentation de la formation à distance

Les Centres de formation générale du Centre Frère-Moffet et de l'Envol sont fiers de vous présenter le service de **la formation à distance**. Ils vous offrent un service individualisé de grande qualité et un suivi personnalisé.

La formation à distance vous permet d'étudier chez vous, à votre rythme et au moment qui vous convient le mieux. Un enseignant-tuteur vous accompagnera tout au long de vos apprentissages. Vous pourrez le contacter de 4 manières :

- par téléphone
- par courriel
- par Messenger - Texto
- en présentiel selon le lieu et le moment convenus avec le tuteur.

Exigences de la formation à distance

Si vous avez choisi de vous inscrire en formation à distance afin de réaliser votre projet d'études, c'est que vous possédez certaines aptitudes essentielles à la poursuite de vos apprentissages. Des qualités telles que l'autonomie, la discipline personnelle, la débrouillardise et la motivation vous assureront une réussite scolaire.

Un équipement informatique adapté fait partie des exigences et conditions de réussite puisque vous aurez, entre autres, à transférer des devoirs, à communiquer par caméra vidéo et par courriel. Vous devrez aussi vous familiariser avec la plateforme TEAMS car des suivis pédagogiques se feront via cette plateforme à distance. Votre tuteur vous accompagnera pour l'appropriation.

Pour vous aider dans votre parcours scolaire, voici un truc infallible :

NE REMETTEZ PAS À PLUS TARD CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE AUJOURD'HUI !

Pourquoi ? Selon les statistiques, les personnes qui commencent leur cours **rapidement** et qui y **consacrent de six à dix heures par semaine** ont de très bons résultats.

Nous vous souhaitons bon succès !

Horaire du secrétariat de la formation à distance

| Jours | Heures | Téléphone |
|-------------------------|---|----------------------------|
| Du Lundi au vendredi | De 8 h à 16 h (fermé de 12 h à 13 h) | 819-629-2144 Poste 2000 |

1) Admissibilité

Toute personne âgée de 16 ans ou plus au 30 juin peut s'inscrire à la formation à distance.

2) Changement d'adresse

Tout changement d'adresse doit être transmis au secrétariat de la formation à distance afin que les relevés des acquis du MEES puissent vous parvenir. De plus, vous devez en avertir également votre tuteur.

Vous pouvez effectuer un changement d'adresse par téléphone, par la poste ou par courriel au centre.frere-moffet@cslt.qc.ca

3) Service d'orientation

Si vous voulez préciser votre objectif professionnel ou si vous avez besoin d'informations concernant les cours préalables aux différents programmes du Cégep ou de la formation professionnelle, vous pouvez prendre rendez-vous avec une conseillère en information scolaire en communiquant avec Mme Martine Lessard au 819-629-2144, poste 2000.

4) SARCA (Service d'Accueil, Référence, Conseil, Accompagnement)

Pour tous vos besoins ou questionnements relatifs à votre formation, à votre employabilité, à votre cheminement personnel, vous pouvez prendre rendez-vous avec notre conseillère SARCA en communiquant au 819-629-2144, poste 2000.

Aide du tuteur

Lorsque vous êtes inscrit à un cours, un tuteur vous est assigné. En recevant votre matériel, vous recevez aussi une lettre d'accueil indiquant les coordonnées de votre tuteur. Ce dernier vous appellera dans les plus brefs délais pour avoir un premier contact avec vous avant de débiter la formation. Cette rencontre permettra de commencer à faire connaissance mais aussi de planifier vos apprentissages.

Bien que le matériel vous permette d'être autonome dans vos apprentissages, il est possible que vous ayez besoin de l'aide d'une personne-ressource. Dans ce cas, n'hésitez pas à communiquer avec votre tuteur. Il est là pour répondre à vos interrogations. Avant de le joindre, notez vos questions et ayez en main vos manuels de cours, du papier et un crayon.

5) Inscription

Communiquez avec le secrétariat de la formation à distance (819-629-2144, poste 2000) et après, prenez rendez-vous avec la conseillère en information scolaire. Vous pouvez vous inscrire à un seul sigle à la fois. Lorsque vous avez terminé un sigle, vous pouvez vous inscrire à un autre sigle pendant cette période de 12 mois.

6) Frais de matériel

Il est obligatoire de s'acquitter des frais liés aux volumes avant de débiter la formation. Pour obtenir votre matériel, veuillez communiquer avec le secrétariat de la formation à distance.

Important

Nous devons avoir reçu votre paiement avant que vous puissiez débiter la formation.

7) Remboursement

Aucune demande de remboursement n'est acceptée.

8) Temps alloué pour la formation

C'est avec votre tuteur, dès le premier contact, que vous déterminerez votre temps de formation à partir des heures que vous pouvez y consacrer, vos contraintes familiales ou de travail, vos objectifs et vous dresserez alors un échéancier qui vous permettra de vous donner une idée du moment où vous aurez terminé. Pour favoriser la réussite et la motivation, il faut que vous soyez prêts à y consacrer entre 6 et 10 heures par semaine. Par contre, vous devez savoir qu'après 4 mois d'inactivité, vous serez mis à l'abandon.

9) Réinscription à un cours abandonné

Si vous avez abandonné votre cours ou si vous avez dépassé le délai accordé, vous devez refaire le processus d'inscription avec la conseillère en information scolaire.

Il est important de noter que vous ne pouvez-vous inscrire plus de deux fois pour le même sigle.

10) Évaluation des apprentissages

Vous devez obligatoirement présenter une carte d'identité avec photo pour accéder à la salle d'évaluation. Si vous ne l'avez pas au moment de faire votre examen, vous devez demander à votre tuteur une nouvelle autorisation pour la reprise de votre examen ultérieurement.

a) Passation d'examens dans un autre Centre

Pour vous prévaloir de ce service, vous devez d'abord communiquer avec le secrétariat du centre de formation à distance avant de prendre rendez-vous avec l'autre centre en question. Il est possible que l'autre centre ait besoin de documents que nous devons lui fournir.

Lorsque ce sera fait, vous aurez la responsabilité de communiquer avec le centre choisi

pour prendre un rendez-vous pour la passation de vos examens. Vous devez également assumer les frais normalement facturés par ce centre.

b) Les devoirs

Tous les cours comportent des devoirs ou examens pratiques. Dès qu'un travail est terminé, vous devez l'envoyer par courriel à votre tuteur soit en le numérisant, soit en prenant les pages du travail en photos.

OBLIGATOIRE : Vous devez envoyer un seul devoir à la fois et attendre le résultat avant de procéder à l'envoi du devoir suivant.

Normalement, les délais de correction sont de cinq jours ouvrables après la réception du devoir. Les devoirs corrigés et annotés vous sont retournés dans les plus brefs délais. Il est important de tenir compte des commentaires que votre tuteur vous transmettra. Ces remarques sont une aide précieuse pour la poursuite de votre cours. Vous pourrez aussi trouver des explications supplémentaires fournies en réponse aux interrogations que vous avez formulées à l'occasion de l'envoi d'un devoir.

c) Note de passage d'un cours

La note de passage d'un cours est fixée à 60%, sauf indication contraire.

d) Salle d'évaluation

- Tous les examens se déroulent en salle d'examens au Centre Frère-Moffet, au Centre l'Envol, dans les pavillons ou dans un autre centre selon l'horaire que votre tuteur vous communiquera lorsque vous serez prêt à passer l'examen
- Si vous ne pouvez pas vous présenter à votre examen, veuillez aviser votre tuteur ou le secrétariat de la formation à distance le plus tôt possible.
- **Avant l'examen**
 - Vous devez vous présenter à la salle d'évaluation 5 minutes avant l'heure prévue.
 - **Aucun retard ne sera toléré ni discuté.**

- En salle d'évaluation, les téléphones cellulaires, la consommation d'aliments et de boissons sont interdits.

➤ **Pendant l'examen**

- La salle d'évaluation dispose de tout le matériel de référence nécessaire pour les examens (exemple : dictionnaires, grammaires, etc.)
- Vous devez avoir en mains le matériel nécessaire à la réalisation de votre examen, soit, calculatrice, crayon, gomme à effacer, ensemble de géométrie, etc.
- Si vous avez besoin de papier brouillon, le surveillant vous en remettra. Vous devrez toutefois le remettre au surveillant avant de quitter la salle d'évaluation.
- Le surveillant ne peut transmettre aucune information ni allonger le temps alloué pour votre examen.
- Sitôt l'examen en votre possession, celui-ci est considéré avoir été fait et la note zéro sera attribuée s'il est remis au surveillant sans aucune réponse.
- Si vous êtes surpris à plagier ou à tricher, vous recevrez la note zéro pour votre examen. De plus, vous vous exposez à une fermeture de votre dossier pour l'année en cours.
- Si vous avez droit à une feuille de notes, celle-ci doit être remise à votre tuteur avant l'examen.

e) Sorties en cours d'épreuve

Vous ne pouvez quitter la salle d'évaluation que lorsque vous avez terminé votre examen. Aucune sortie n'est autorisée en cours d'épreuve.

f) Après l'examen

Le tuteur a quinze (15) jours ouvrables pour vous transmettre votre résultat d'examen. Les examens sont la propriété du MEEES. Ils ne peuvent être remis à l'élève ni être analysés par le tuteur. Cependant, afin de préparer votre reprise, votre tuteur peut vous renseigner sur vos difficultés.

g) Droit de reprise

Vous avez droit à une reprise en cas d'échec à un examen. Toutefois, vous devrez démontrer, à la satisfaction de votre tuteur, que vous maîtrisez les notions non acquises pour une nouvelle demande d'examen.

Si vous vous retrouvez en situation d'échec pour une deuxième fois, pour le même cours, votre tuteur vous précisera les conditions dans lesquelles il autorisera une nouvelle reprise.

h) Transmission des résultats

Après avoir complété un cours, vous recevrez un relevé de vos notes du ministère de l'Éducation du Québec. Vous devez compter un délai d'environ deux mois.

11) Politique de fermeture du Centre

Lorsque les conditions climatiques ou autres événements (panne d'électricité ou d'eau) créent des difficultés majeures susceptibles d'empêcher l'ouverture du Centre, les postes de radio de la région, le site du Centre de Services Scolaire et les réseaux sociaux vous en informeront.

12) Formation à distance en période estivale

Il est possible de poursuivre la formation à distance durant la période estivale selon les procédures décrites précédemment. Le nombre de sessions d'examens est par contre plus limité. C'est votre tuteur qui vous en informera.

POUR NOUS JOINDRE

Par téléphone 819-629-2144 poste 2000

Par courriel centre.frere-moffet@cslt.qc.ca

En personne ou par courrier :

Centre Frère-Moffet
9, rue Notre-Dame-de-Lourdes
Ville-Marie (Québec)
J9V 1X7